

République française - Département de la Haute-Savoie

## Syndicat Intercommunal de Flaine

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du Mercredi 28 février 2024

Objet : Demande de subvention au titre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 février à 19 h 00,  
Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans les bureaux de la Mairie à Arâches-La-Frasse en séance publique sous la présidence de M. Johann RAVAILLER.

Etaient présents :

Arâches : Alexandra FOURGEAUD, Rozenn DURAND, Christophe ETALLAZ, Sarah JONCHERE, Jérôme PRALONG

Magland : Johann RAVAILLER, Laurène CAUL-FUTY, Jeanne VAUTHAY, Sabine TOUNA

Etaient excusés : Stéphanie FERRAND, Sophie DEPOISIER, Mallory BOULANGER, Alain CARON, Kader KHADRAOUI

Rozenn DURAND a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 10

Date de convocation : 21/02/2024

Présents : 9

Date d'affichage : 21/02/2024

Votants : 9

Votes pour : 9

- Votes contre : 0

- Abstention : 0

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Syndical que le Syndicat souhaite moderniser son système de vidéo protection qui date de 2011. En effet, le serveur est obsolète et n'accepte plus la technologie des nouvelles caméras. De plus, il propose une extension de la vidéosurveillance sur certains secteurs de la station afin d'assurer une meilleure couverture.

Le montant de l'investissement a été chiffré à 62 419 € HT. Ces travaux peuvent être éligibles à une subvention de l'ordre de 50% dans le cadre de l'appel à projet départemental pour le FIPD 2024 (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance).

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet d'extension de la vidéo protection ;
- **Autorise** le Président à solliciter les subventions correspondantes au titre du FIPD 2024;
- **Indique** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget du Syndicat.

Pour copie conforme au registre

Le Président, Johann RAVAILLER

